

Avis public d'élection

Municipalité
SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Scrutin du
2019 12 15
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

Municipalité

par MANON TREMBLAY, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Maire et poste de conseiller # 4

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2019 11 01 au 2019 11 15
année mois jour année mois jour

JOURS :	<u>lundi</u>	HEURES :	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>15 h 30</u>
	<u>mardi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>15 h 30</u>
	<u>mercredi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>15 h 30</u>
	<u>jeudi</u>		De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>15 h 30</u>
			De : _____ à : _____	De : _____ à : _____

À NOTER - Le vendredi 2019 11 15 **le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste,

un scrutin sera tenu le :

2019 12 15
année mois jour

**de 10 h
à 20 h**

et un vote par anticipation sera tenu le :

2019 12 08
année mois jour

**de 12 h
à 20 h**

4. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : JULIE GALARNEAU

5. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : _____

6. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection
Adresse : 80, RUE PRINCIPALE
SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD
819 364-7007
Ind. rég. Numéro de téléphone

Adjoint
Adresse : _____
Ind. rég. Numéro de téléphone

Signature

Donné à _____ SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD, le

2019 10 28
année mois jour

Municipalité

Président d'élection

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ SAINT-LOUIS-DE-BLANDFORD

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, Chapitre E-2.2, avis est donné, par la soussignée présidente d'élection que :

- Il y a vacance au poste de maire
- Il y a vacance du poste de conseiller au siège numéro 4
- La date de scrutin de l'élection partielle aura lieu le 15 décembre 2019.

Donné ce 28^e jour du mois d'octobre 2019.



Manon Tremblay
Présidente d'élection

LES CONDITIONS REQUISES POUR ÊTRE CANDIDAT AU POSTE DE MAIRE ET CONSEILLER AU SIÈGE #4

Des conditions sont requises pour poser une candidature à un poste de membre du conseil d'une municipalité. Certaines des conditions requises ont trait au statut même de la personne qui désire se porter candidate. La personne qui désire poser sa candidature peut venir chercher en tout temps aux heures d'ouverture le formulaire intitulé « déclaration de candidature » du 1^{er} novembre au 15 novembre 2019. À noter que la loi oblige que le bureau de la présidente d'élection soit ouvert de 9 h à 16h30, de façon continue 15 novembre 2019 (art. 153).

1. L'ÉLIGIBILITÉ

Pour être éligible à un poste de membre du conseil, toute personne doit:

1) **avoir le droit** d'être inscrite sur la liste électorale municipale (ne veut pas dire être obligatoirement inscrite sur la liste), c'est-à-dire, doit répondre aux conditions suivantes :

- **le 28 octobre 2019 de l'année civile** où doit avoir lieu une élection partielle :
 - ⇒ être une personne physique;
 - ⇒ être de citoyenneté canadienne;
 - ⇒ ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi;
 - ⇒ ne pas être déclaré coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse d'une durée de cinq ans à compter du jour où le jugement de culpabilité est passé en force de chose jugée (art 53);

ET

⇒ remplir **l'une des deux conditions suivantes** :

soit

- 1. être domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins **six mois** au Québec;
- 2. être, depuis **douze mois** :
 - soit
 - propriétaire d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - l'occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité;

• **la date du scrutin de l'année de l'élection** pour l'atteinte de la majorité (**18 ans**)

2) Doit, de plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze mois.

Sous peine de rejet, la personne qui désire poser sa candidature doit produire sa déclaration de candidature et les documents requis au bureau du président d'élection, aux mêmes jours et aux mêmes heures que le bureau de la municipalité.

Le premier jour pour produire une déclaration de candidature est le 1^{er} novembre 2019;

Le dernier jour pour produire une déclaration de candidature est le 15 novembre 2019 à 16H30



Manon Tremblay
Présidente d'élection